

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 avril 2022

Sécurité routière : un premier trimestre très meurtrier en Gironde Redoublons de prudence pendant les vacances de Pâques

Depuis le début de l'année, **35 personnes ont déjà perdu la vie sur les routes de Gironde, soit le double de l'année dernière à la même période**. Les principales causes restent les mêmes : vitesse, dépassement dangereux, alcool, stupéfiants, distracteur dont téléphone...

Cette année, les vacances scolaires démarrent avec le traditionnel week-end de Pâques qui est habituellement marqué par une forte affluence sur les routes. **La préfète Fabienne BUCCIO invite les usagers de la route à redoubler de prudence. Les forces de sécurité intérieure seront pleinement mobilisées pour verbaliser les mauvais comportements au volant et au guidon.**

Depuis le début de l'année, près de 1 300 suspensions de permis de conduire ont été prononcées, dont 39 % pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. C'est dans ce contexte que la préfecture de la Gironde a pris un nouvel arrêté qui modifie le barème des suspensions administratives au permis de conduire et durcit les mesures prononcées à l'encontre des conducteurs interceptés pour consommation excessive d'alcool.

Les contrôles réalisés par les forces de l'ordre seront également complétés par les contrôles de vitesses réalisés 24h/24h et 7j/7j par les voitures mobiles à conduite externalisée : 15 000 excès de vitesse ont déjà été relevés en Gironde depuis la mise en service de ce dispositif début novembre 2021.

Les principaux conseils de prudence pour des déplacements sécurisés restent plus que jamais de mises :

- attacher correctement la ceinture de sécurité de tous les passagers avant et arrière,
- respecter les limitations de vitesse,
- respecter les distances de sécurité entre les véhicules et les adapter à la densité du trafic et aux conditions météorologiques,
- prendre la route étant reposé et faire des pauses régulières,
- ne pas consommer d'alcool avant de prendre la route.

Consulter le baromètre de l'accidentalité en Gironde pour le mois de mars sur : www.gironde.gouv.fr